

FINANCES 2018

NOTE DE SYNTHÈSE

Budget général et budget Ccas

Le 12 avril 2018, le conseil municipal à l'unanimité, a approuvé l'exécution des budgets 2017, et voté les budgets primitifs 2018, conformément à l'avis exprimé par la commission des finances le 22 mars 2018.

La conformité de l'exécution budgétaire 2017 des 2 budgets, entre les comptes de gestion du service des Finances publiques et les comptes administratifs du Maire a été vérifiée, les résultats approuvés, ainsi que leur affectation dans les budgets primitifs 2018.

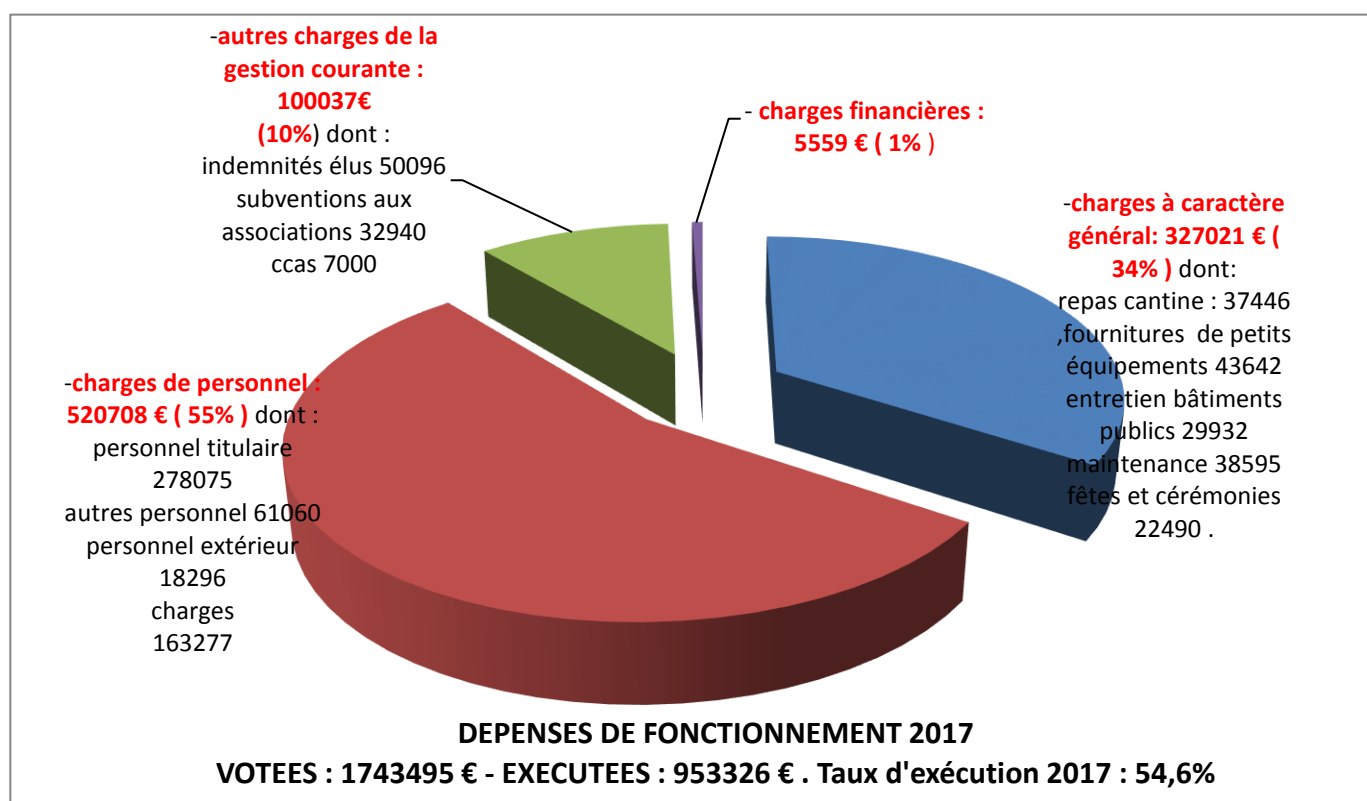
Synthèse de l'exécution budgétaire 2017 :

Exécution des Budgets 2017	dépenses (mandats)	Recettes (titres)	résultat 2017	Opération non budgétaire	report 2016	résultat cumulé au 31/12/2017
Budget général						
- fonctionnement	953326,23	1301555,73	348229,50	0	1524139,74	1441473,00
- investissement	875574,97	657499,17	-218075,80	0	- 430896,24	- 648972,04
total budget général	1828901,20	1959054,90	130153,70	0	1093243,50	792500,96
Budget Ccas						
- fonctionnement	7077,72	7000,00	-77,72	0	6729,44	6651,72
TOTAUX BUDGETS	1835978,92	1966054,90	130075,98	0	1099972,94	799152,68

BUDGET GENERAL : EXECUTION 2017

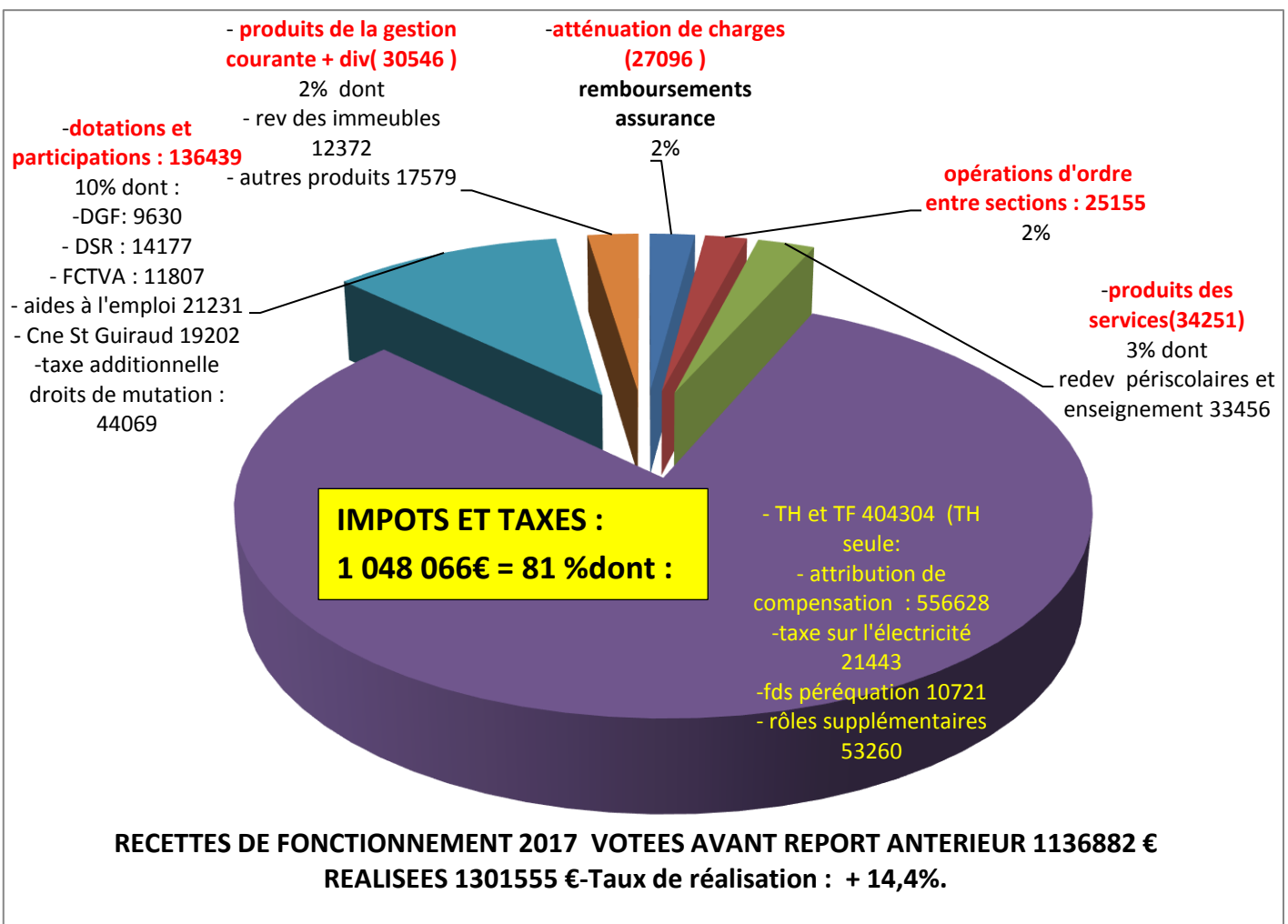
FONCTIONNEMENT 2017

Les dépenses de fonctionnement, 953 326,23 €, ont été réalisées à hauteur de 54, 6% des dépenses votées. En baisse de – 1,3% par rapport à 2016 (- 11 442 €) du fait essentiellement de la non livraison des feux d'artifice, de la suppression des rythmes scolaires et du retour à la semaine de 4 jours en septembre 2017 . En fait, l'évolution globale des dépenses courantes est restée maîtrisée en 2017. Les principaux postes de charges et leur quote-part dans le total des dépenses réalisées sont précisés ci-après :



Les charges de personnel constituent le principal poste de dépenses (520708,44 €) et augmentent de 1,4%. La commune a bénéficié en 2017 d'une participation de l'Etat au titre des emplois aidés de 21231,36 €. En 2017, les services techniques communaux ont réalisé divers travaux en régie au titre de la mise en accessibilité des bâtiments publics et/ou réalisés des travaux d'investissement (voir ci-après). Des subventions ont été versées à hauteur de 32940 € à 22 associations et au CCAS 7000 €. La charge financière reste faible en l'absence de nouvel emprunt.

Les recettes de fonctionnement 1.301.555,73 € progressent de 10% par rapport à 2016 (1.181.896 €). En 2017, la part des impôts et taxes, 1.048.066 € évolue de 11,6% par rapport à l'année précédente (938.581 €) compte tenu de l'émission de rôles supplémentaires. Le produit de la taxe d'habitation et des taxes foncières est de 404.304 € (+ 16,4% ; en fait + 1% hors rôles supplémentaires ce qui correspond à la revalorisation annuelle des bases) ; l'attribution de compensation, fixe depuis 2013, en l'absence de transfert de charges à la communauté de communes, est de 556628 € et constitue l'essentiel des recettes fiscales. Il est rappelé la baisse constante et importante de la dotation globale de fonctionnement (DGF : 9630 € en 2017), soit depuis 2013 (- 80.271 €). Structure des recettes :



L'exercice budgétaire 2017 dégage un excédent de fonctionnement de 348.229 €, soit une capacité d'autofinancement brute de 342.670 € représentant 26,3 % des recettes réelles (CAF brute = excédent de fonctionnement – intérêts de la dette).

Pour information – Situation de St-Félix-de-Lodez en 2017 (base 1187 habitants) comparée à la strate des communes de 500 à 2000 habitants. Données communiquées par le service des Finances publiques.

ratios /h en €	St-Félix	département	région	National
recettes fiscales	882	444	450	426
charges générales	275	205	207	192
charges personnel	415	322	304	267
Ch gest. courante	84	101	116	111
ch financières	4	22	26	21

INVESTISSEMENTS 2017

La section est en déficit de – 218.075,80 € au titre de l'exercice (dépenses : 875 574,97 € - recettes : 657 499,17 €). Le remboursement du capital emprunté (22 558 €) représente 2,5 % des dépenses engagées. Depuis 2007, les investissements du budget général ont été autofinancés sans recours à l'emprunt. Au 31/12/2017 le capital restant dû est de 99.745 €.

En 2017, diverses études ont été poursuivies (transformation du POS en PLU, étude du réseau des eaux pluviales). Au titre des principales réalisations on peut citer :

- La création du jardin d'enfants (167.546 € - subvention du département :25 000 €) ; l'aménagement de la salle polyvalente « salle du château » (172.494 € - subventions : région 28200 €, département 16289 €) ; l'agrandissement et la mise en accessibilité de la salle du « Cigalou » (58.490 € dont travaux en régie 2058 €) ; la 1° tranche de réaménagement du chemin de la Californie (64.374 € - subvention du département 28700 €) ; la restauration du mur du chemin de la Roque (24 096 €) ;
- La réfection du plateau sportif (24 265 € et la création en régie de l'aménagement et du muret 6 847 €) ; l'aménagement de la nouvelle garderie 8 928 € dont 1671 € en régie ; réalisation de divers travaux en régie pour améliorer l'accessibilité 6 798 €.

Ratios 2017 dans la strate de St-Félix (cf. service des Finances publiques).

ratios /h en €	St-Félix	département	Région	national
dépenses directes d'Investissements	718	273	260	257
emprunts	19	49	74	69

BUDGET CCAS : EXECUTION 2017

Peu significatif. La subvention de 7000 € du budget général finance la prise en charge des sorties enfants vers les pôles de loisirs de la communauté de communes.

BUDGETS PRIMITIFS 2018.

BUDGET GENERAL 2018

Le choix de ne pas augmenter les taux d'imposition, malgré la faible évolution des bases imposables, et de stabiliser les tarifs des divers services, exige, conformément à la recommandation gouvernementale, de maîtriser les dépenses de fonctionnement. A ce titre il est préconisé de limiter leur hausse à 1,2% des dépenses réelles engagées en 2017. La gestion vigilante des frais de gestion doit permettre de dégager une capacité d'autofinancement - hors remboursement de la dette - compatible avec la politique d'investissement envisagée au cours des prochains exercices.

Le faible endettement de la commune lui permet de conserver, à moyen terme, une visibilité financière pour recourir à l'emprunt et financer, le moment venu, la réalisation d'investissements structurants (déplacement de la mairie pour améliorer son accessibilité et revaloriser le cœur du village, aménagement de la traversée du village, du chemin de la Californie, ...).

BUDGET GENERAL M 14 par chapitre	budgets après	votés D. M.	budget primitif	% évolution
Section FONCTIONNEMENT	2016	2017	2018	2018/2017
DEPENSES				
charges à caractère général	529300,00	477850,00	472750,00	98,9%
charges de personnel	592000,00	567000,00	567000,00	100,0%
atténuation de produits	0,00	0,00	0,00	
dépenses imprévues de F	50000,00	50000,00	50000,00	100,0%
virement sect fonctionnement	500000,00	525155,57	250000,00	47,6%
autres charges gestion courante	114000,00	111490,00	114500,00	102,7%
charges financières	6600,00	6000,00	5000,00	83,3%
charges exceptionnelles	5000,00	5000,00	15000,00	300,0%
dotation aux provisions	1000,00	1000,00	1000,00	100,0%
Total des dépenses	1797900,00	1743495,57	1475250,00	84,6%
RECETTES				
excédent antérieur reporté F	1173850,14	1093243,50	792500,96	72,5%
atténuation de charges	0,00	0,00	10000,00	
opérations d'ordre entre sect.	0,00	25155,57	0,00	
produits des services	32650,00	36300,00	35000,00	96,4%
impôts et taxes	935537,00	937479,00	948512,00	101,2%
dotations et participations	127064,00	125447,00	88211,00	70,3%
autres produits gestion courante	10000,00	12500,00	12500,00	100,0%
total des recettes	2279101,14	2230125,07	1886823,96	84,6%
solde non affecté	481201,14	486629,50	411573,96	84,6%

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement 2018, 1.886.823,96 € (dont report excédentaire de 792.500,96 €) et les dépenses, 1.475.250,00 € permettent de dégager un excédent théorique de 411.573,96 €. Ce dernier, comme les années précédentes depuis 2015, n'est pas affecté en dépenses de fonctionnement afin de préserver une présentation cohérente, sincère et équilibrées des charges.

Les recettes prévisionnelles 1.886.823,96 € sont en baisse de 15,3% du fait essentiellement de la réduction du niveau des excédents antérieurs reportés, la commune ayant autofinancé des investissements plus importants en 2017.

Les impôts et taxes, essentiellement impactés par l'attribution de compensation (556 628 €) sont globalement en légère hausse (+1,2%). Le produit fiscal attendu (360 274 €), à taux constants, de la taxe d'habitation et des taxes foncières- dont les bases ont été légalement revalorisées de 1,24%- augmente de 3% par rapport au budget voté en 2017.

Les taux d'imposition (voir annexe) ne sont pas augmentés ainsi que les tarifs de la plupart des services à l'exception du prix de vente du ticket cantine qui passe de 3,30 € à 3,80 € (ou 4,30 à 4,80 en cas de majoration applicable). Par contre, la taxe pour la dispersion des cendres au sein du jardin du souvenir est limitée à 50 € (au lieu de 100 €).

La baisse sensible des dotations 2018 (88 211 €) est essentiellement imputable à la dotation globale de fonctionnement (DGF) qui est réduite à 575 € (au lieu de 9630 € en 2017 et 89901 € en 2013).

Les dépenses prévisionnelles 1.475.250, 00 € chutent également de 15,4% car la dotation à la section d'investissement a été réduite sensiblement à 250000 € en 2018 pour l'adapter aux capacités d'autofinancement (voir ci-après).

Parmi les charges à caractère général 472 750 € (- 1,1%) , les principales dotations concernent : l'entretien des bâtiments publics, de la voirie, et des réseaux (155 000 €) ; les maintenances diverses (40 000 €) au titre de l'informatique, la vidéosurveillance, la balayeuse ; les fêtes et cérémonies diverses (26 000 €).

Les dépenses de personnel (567000 €) sont reconduites. Elles représentent 38% des dépenses budgétées .En 2018, la commune ne bénéficie plus d'emplois aidés.

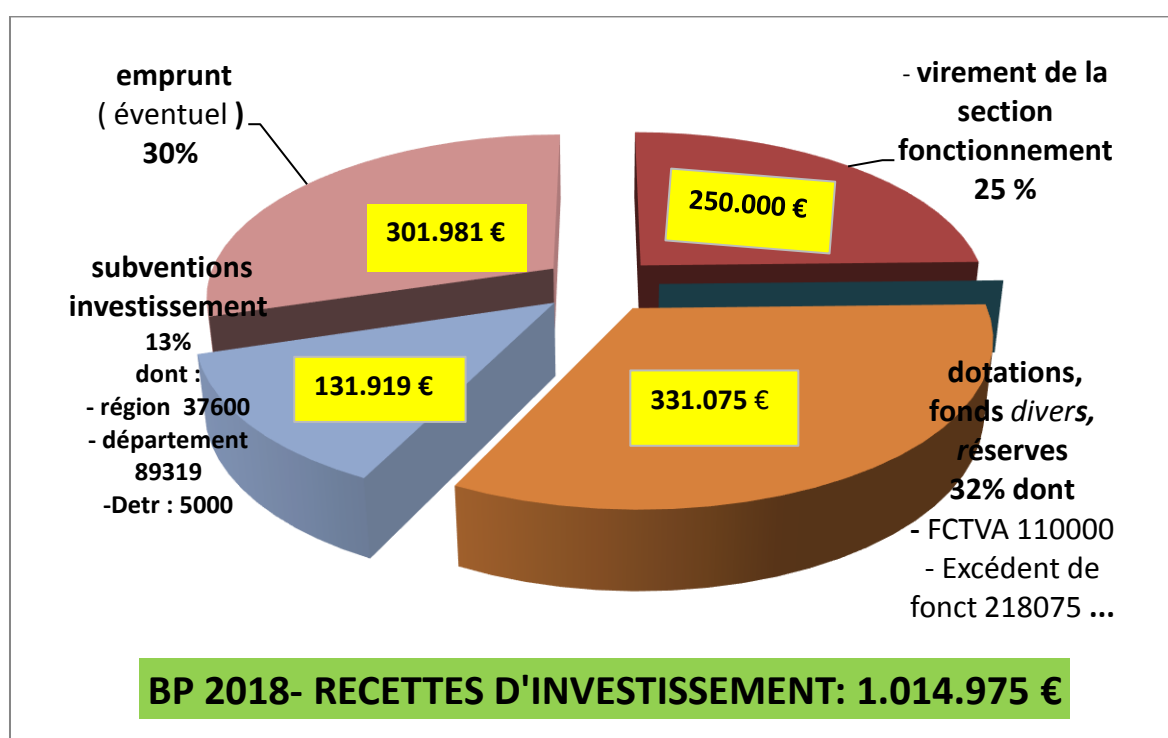
Les autres charges de la gestion courante (114 500 €) regroupent les indemnités élus , (51 000 €) , les subventions allouées aux associations (33 000 €) , au CCAS(7 000 €) et diverses contributions.

Au titre des charges exceptionnelles, le budget 2018 est impacté par une participation liée au transfert des compétences eau et assainissement à la Communauté de communes du

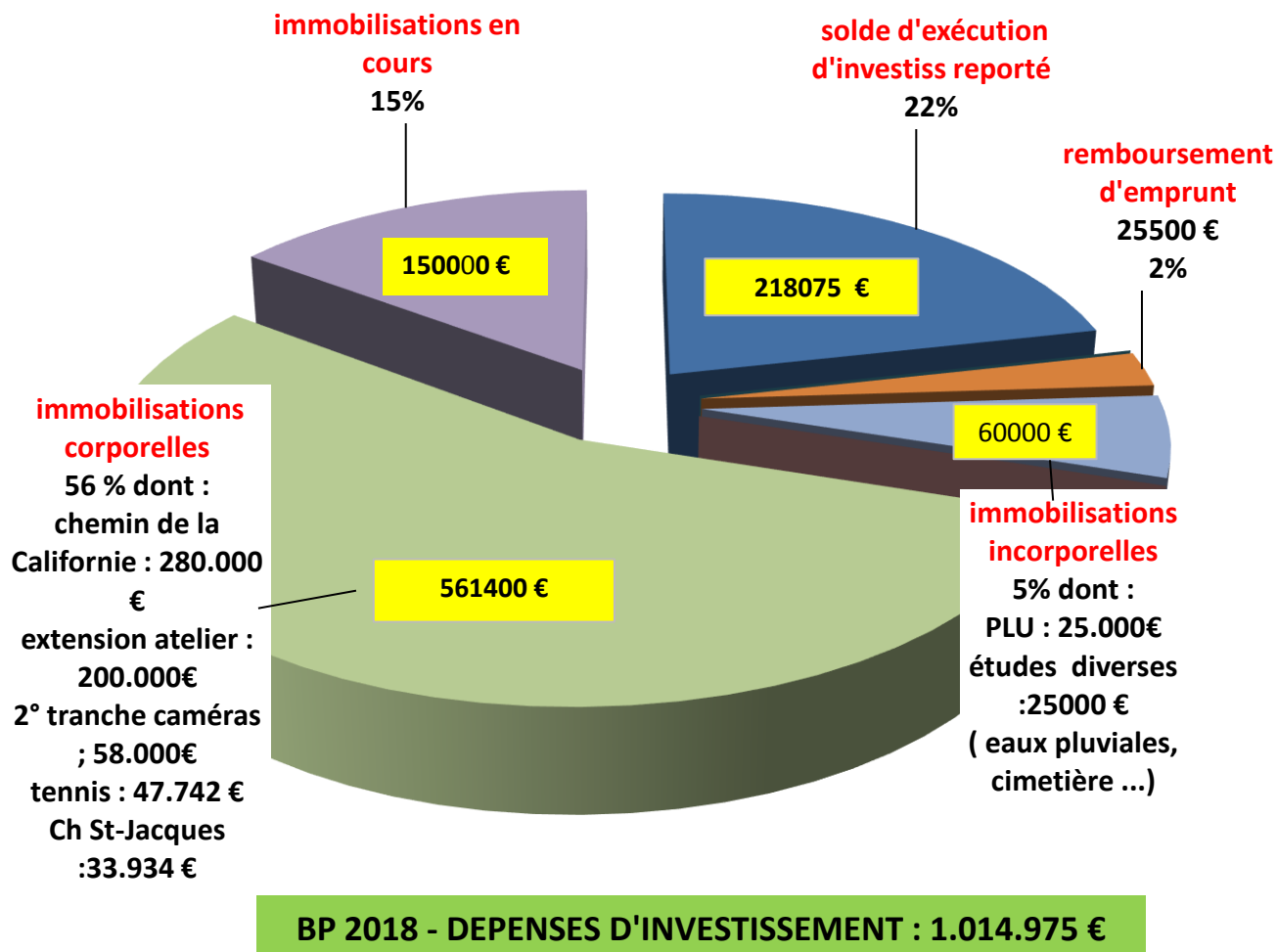
Clermontais au 01/01/2018. Elle est basée sur un montant forfaitaire de 10 € par abonné pour le service public eau potable et 10 € par abonné pour le service public assainissement collectif.

SECTION D'INVESTISSEMENT

La dotation prévisionnelle des recettes et des dépenses est de 1.014.975,80 €. Elle est précisée ci-après :



Le virement de 250.000 € de la section fonctionnement permet d'ajuster la capacité moyenne d'autofinancement en rapport avec le niveau d'exécution budgétaire constatée au cours des 5 dernières années. Le recours éventuel à l'emprunt en 2018 dépendra de l'état d'avancement des projets structurants. Les principales autres recettes proviennent, après comblement du déficit d'investissement 2017 par un excédent de fonctionnement (218 075 €), du remboursement d'une quote-part de la Tva ayant grevé les travaux d'investissements réalisés en 2017 (110 000 €) et de diverses subventions à hauteur de 13% des recettes (131 919 €).



Les sommes affectées aux dépenses d'investissement (771 400 €) concernent :

- diverses études et/ou travaux en cours (PLU, réseaux des eaux pluviales, extension du cimetière, la finalisation de l'aménagement du chemin de la Californie, la pose d'une 2° tranche de caméras de vidéo protection ;
- des nouveaux chantiers : agrandissement de l'atelier, aménagement du chemin S- Jacques (subventionné par le département).

En 2018, le remboursement de la dette (capital) 24000 €, représente 3,1% des dépenses d'investissements. En fin d'année, le capital restant dû sur les 2 emprunts pluriannuels actuellement en cours s'élèvera à 76146 €, soit 64 € par habitant.

Budget primitif CCAS 2018

La dotation de la section fonctionnement est de 13934,72 €. Comme les années précédentes, la subvention du budget général (7 000 €) finance essentiellement la prise en charge des sorties d'enfants vers les pôles de loisirs de la communauté de communes du Clermontois.

L'équipe municipale, s'est attachée à contenir la pression fiscale, la maîtrise des dépenses et le maintien de la qualité des services. Elle souhaite valoriser le patrimoine communal et bénéficier de votre soutien pour poursuivre « le mieux vivre ensemble » à travers la vie associative et la traditionnelle visite des quartiers.